



DEMANDE D'ANNULATION D'INSCRIPTION
ET DE REMBOURSEMENT DES DROITS DE SCOLARITE
A remplir et à remettre au service de scolarité de votre composante
(consulter les adresses sur le site des Inscriptions)

Dossier téléchargé le :

Réceptionné le :

Nom et prénom

Année d'études

Composante

Numéro étudiant Montant des droits payés :

Adresse de l'étudiant

Email

Téléphone domicile mobile travail

Sollicite de Monsieur le Président de l'Université des Antilles

l'annulation de mon inscription à la suite de mon admission à (*indiquez le nom de l'établissement*) :

l'annulation de mon inscription pour le motif suivant : **Lauréat d'un concours avant le 1er septembre**

le remboursement de mes droits d'inscription en raison de l'obtention d'une bourse d'enseignement supérieur

Sollicite de l'Agent Comptable de l'Université des Antilles

le remboursement de l'excédent de paiement par rapport aux droits dus

MODALITES

Motif	Annulation d'inscription	Obtention d'une bourse	Excédent de paiement
Pièces à joindre	1- Carte d'étudiant, 2- Quitus de la bibliothèque universitaire, 3- Certificat de scolarité de l'établissement d'accueil, 4- Reçu de l'établissement d'accueil, 5- Justificatif du paiement des droits universitaires à l'université des Antilles 6- Relevé d'identité bancaire ou postal	1- Attestation définitive de la bourse, 2- Bulletin d'inscription 3- Justificatif du paiement des droits universitaires à l'université des Antilles 4- Relevé d'identité bancaire ou postal	1- Justificatif du paiement excédentaire à l'université des Antilles, 2- Certificat du travail ou attestation de non-inscription ou copie, 3- Décision en cas de refus de validation des acquis, 4- Relevé d'identité bancaire ou postal
Date limite de dépôt	15 OCTOBRE	15 JANVIER	15 NOVEMBRE

L'étudiant(e) soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements indiqués ci-dessus.

Date

Signature

Partie réservée à l'administration

Transmis à l'Agent Comptable le :

Le Directeur de la Composante :

Remboursement effectué le :

Chèque Virement bancaire

Transmis en retour à :

le : L'Agent Comptable